



UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

www.umespe.com - umespe@club-internet.fr

PARIS, le 15 Février 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES SPÉCIALITÉS CLINIQUES OUBLIÉES

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. attire l'attention du gouvernement sur le marasme dans lequel exercent actuellement les spécialités cliniques, tant du point de vue financier que dans la reconnaissance de l'efficacité qu'elles apportent dans l'organisation des soins.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. s'indigne que le gouvernement ne publie pas au Journal Officiel les dernières conséquences des avenants 23 et 24 concernant l'aménagement de l'utilisation du C2 pour les spécialités cliniques.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que, depuis plusieurs années, un engagement de réforme des consultations a été inscrit dans la politique conventionnelle pour une meilleure reconnaissance de l'acte médical intellectuel et qu'aucune mesure effective n'a été mise en place.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande qu'en miroir du médecin de premier recours soit clairement défini le rôle de médecin consultant ou médecin ressource et que des engagements soient pris pour assurer la pérennité des médecins spécialistes libéraux de proximité.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. est prête à s'engager dans une nouvelle réforme voulue par le Président de la République mais mettra comme préalable que tous les engagements, signés par les différents gouvernements depuis quatre ans, soient tenus.